



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-515 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominingue;

Qu'au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle « J.-Adolphe-Ardouin » située au 2114 chemin Tour-du-Lac, à Nominingue, le 8 décembre 2025 à 19 h 30, le projet de règlement numéro 2025-515 relatif au traitement des élus sera présenté pour adoption;

QUE, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 17 novembre par monsieur le conseiller Luc Boisvert;

QUE, conformément à la Loi, ledit projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 17 novembre par monsieur le conseiller Luc Boisvert;

RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :

Rémunération et allocation de dépenses

QUE la rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement demeure la même, soit :

Titre	Rémunération
Mairesse	24 462 \$
Autres membres du conseil	8 866 \$

QUE l'allocation de dépenses actuelle et celle proposée par ledit projet de règlement demeure la même, soit un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, jusqu'à concurrence du maximum prévu à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

QUE lors du remplacement de la mairesse par son suppléant, ledit projet de règlement prévoit le versement d'une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaler la rémunération payable à la mairesse pour ses fonctions, lorsque le remplacement a lieu pendant plus de trente jours consécutifs.

Indexation

QUE ledit projet de règlement prévoit une clause d'indexation de la rémunération des élus municipaux qui équivaut à l'indice moyen des prix à la consommation, mais ne dépasant pas 3%.

Mesures transitoires et finales

QUE ledit projet de règlement une fois adopté aura pour effet d'abroger le règlement numéro 2023-480.

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Que le projet de règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominingue (Québec) J0W 1R0;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Avis donné à Nominingue, le 19 novembre 2025.



Catherine Clermont
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 19 novembre 2025, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix-neuvième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-cinq (19 novembre 2025).



Catherine Clermont